

13èmes Assises Pédagogiques de l'EPS et du sport scolaire à Nantes, 2 jours de débat et de pratiques !

La question des savoirs et de la « disciplinarisation » est au cœur des propositions du SNEP/FSU. Pour atteindre cet objectif, le SNEP défend ses programmes alternatifs. Cette question est aujourd'hui essentielle, tant les attaques sur notre discipline se multiplient. La première alerte est venue avec les programmes collèges et la perte de repères nationaux. Dans la foulée il y a eu le nouveau DNB et la perte de l'épreuve spécifique EPS. L'EPS devient « contributive », au service d'autres acquisitions. Puis, les programmes lycées qui, après avoir hésité entre deux logiques, suivre la voie ouverte par le collège ou faire un texte en rupture, par une sorte de tour de passe-passe langagier sur la liberté pédagogique, renvoie les contenus disciplinaires au bon vouloir des enseignants, signant ainsi un nouveau désengagement de l'état en matière de contenus nationaux pour tous et toutes... Le programme pour le lycée professionnel va encore plus loin dans l'abandon de repères nationaux et, enfin, le Bac entérine l'ensemble. Certes nous avons réussi, et ce n'était pas gagné, à maintenir des épreuves dans le cadre du CCF mais elles vont perdre de leur valeur dans le cadre des arrangements « maison » qui vont advenir, maintenant de façon officielle. Enfin, le refus, dans le cadre de la réforme des lycées d'intégrer l'EPS dans les spécialités alors que toutes les disciplines en font partie et que de nouvelles sont créées. Face à notre demande forte, y compris avec d'autres syndicats lors du vote au CSE de la réforme, le ministère a campé sur sa position sans aucune justification. Il y a donc un refus de voir dans l'EPS une discipline d'égal statut, avec des contenus suffisamment solides et pouvant apporter une spécialisation. L'EPS reste donc une discipline transversale, contributive et secondaire dans la hiérarchie, prise entre d'un côté les fondamentaux version classique (lire, écrire...) et les disciplines nobles ouvrant vers l'enseignement supérieur.

Lorsqu'on met tout ça bout à bout, nous avons les ingrédients pour une forme de « dé-disciplinarisation » de l'EPS. Rajoutons à cela l'expérimentation « cours le matin, EPS et sport l'après-midi » qui dit bien ce qu'elle veut dire : dans cette logique dont Blanquer souhaite le développement, l'EPS ne fait pas partie des « cours ».

Le fil rouge de cette 13^{ème} édition est posé. Nous rendrons également hommage aux travaux de Raymond Catteau le vendredi matin lors d'une conférence avec Alain Catteau et Marc Begotti.

Nous vous attendons nombreux, pour faire de ces Assises, un évènement incontournable de notre discipline.

Bruno Logeais, pour l'équipe du SNEP Pays de la Loire

Action et Réflexion

- Natation
- Arts du Cirque
- Athlétisme
- Rugby
- Ultimate
- VTT



Déroulement des assises pédagogiques – 5 et 6 Mars 2020			
Date	Thème de débat	Nos invités	
Accueil Jeudi 5 Mars 9h15			
Présentation des assises par le SNEP Académique à partir de 9h45			
Jeudi 5 Mars – 10h à 12h UFR STAPS de Nantes	Quelle EPS pour demain ?	Denis Paget et Andjelko Svrclin	Denis Paget : Membre du Conseil Supérieur des programmes jusqu'en 10/2018. Andjelko Svrclin : Secrétaire national du SNEP.
Jeudi 5 Mars – 14h à 17h Vendredi 6 Mars – 14h à 17h UFR STAPS de Nantes	Ateliers de pratique	Natation – Alain Catteau <i>Limité 24 nageurs maximum !!</i>	Docteur en didactique des activités physiques et sportives. Travaux collaboratifs avec Alain Duret et Yves Renoux.
		Rugby – Serge Reitchess	Professeur EPS – Membre collaboratif EPS et Société – Programmes alternatifs du SNEP Rugby.
		Arts du Cirque – Clément Dumeste	Professeur EPS – Région Aquitaine.
		Athlétisme – Demi-fond – Emmanuel Testud	Professeur EPS – Région Auvergne – Programmes Alternatifs SNEP Demi-Fond.
		Ultimate – Sébastien Beorchia	Professeur d'EPS en collège, secrétaire académique de Normandie, animateur FPC.
Vendredi 6 Mars 10h à 12h UFR STAPS de Nantes	Hommage aux travaux de Raymond Catteau	VTT – David Marais	Professeur d'EPS. Co-Secrétaire départemental 44.
		Alain Catteau et Marc Begotti	Alain Catteau : voir ci-dessus. Marc Begotti : Professeur de Sport, élève de Raymond Catteau.



13e assises pédagogiques

Le jeudi et vendredi 5 et 6 Mars 2020 à l'UFRSTAPS
de Nantes

L'Ecole et l'EPS de demain

Démocratiser l'école

Emanciper l'élève



ATTENTION : Inscription jusqu'au 07 Février inclus.

Passée cette date, toute inscription sera impossible.

RAPPEL : pour s'inscrire : donner à son chef d'établissement la demande de congé pour formation syndicale / prévenir à s2-85@snepfsu.net l'activité choisie.

Nouvelle règle cette année :

- Les collègues syndiqués seront prioritaires sur le choix de leur activité.
- Pour les collègues non syndiqués, merci de donner un ordre de priorité au niveau du choix des APSA. Nous vous ferons un retour une fois les inscriptions terminées après le 07 Février.

Demande de congé pour formation syndicale (1)

Nom : Prénom :

Qualité :

Etablissement :

À Monsieur le Recteur de l'académie de Nantes

S/C de

Monsieur le recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (art.34, alinéa 7), définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé **le 5 et 6 Mars 2020** pour participer à un stage de formation syndicale : **Les assises pédagogiques de l'EPS et du sport Scolaire.**

Ce stage se déroulera à **Nantes à l'UFR STAPS, boulevard Guy Mollet.**

Il est organisé par le SNEP / F.S.U. sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la Fédération Syndicale Unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 30 janvier 2009).

A le

Signature :

(1) : A reproduire et à déposer au secrétariat de l'établissement ou du service concerné.

Merci de prévenir votre présence, et l'activité choisie à s2-85@snepfsu.net